CONTRIBUTION ECRITE DES ORGANISATIONS DE FEMMES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030 AU TOGO POUR LE

FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE









Rapport alternatif préparé par

WOMENENVIRONMENTAL PROGRAMME TOGO (WEP- TOGO)







Table de matière

I. INTRODUCTION	5
II. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT	5
III. APPROPRIATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	ET
INCORPORATION DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION	8
IV. PROGRES SUR OBJECTIFS	10
A. ODD 5: PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOU FEMMES ET LES FILLES	
1. ETAT DES LIEUX	
a) COMPOSANTE DROIT DES FEMMES	10
b) COMPOSANTE POLITIQUE	13
2. ACTIONS DES ORGANISATIONS DE FEMMES	14
B. ODD 6: GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENT EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE	
C. ODD 7. GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQ FIABLES, DURABLES ET MODERNES, A UN COUT ABORDABLE	•
V. NE LAISSER PERSONNE DE COTE	24
VI. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET PARTENARIAT	24
VII. PROCHAINES ETAPES	25
VIII CONCLUSION	25

Sigles et abréviations

AGR Activité Génératrice de Revenus

APRODIFE Action pour la Promotion et le Développement Intégral de la Femme et

de l'Enfant

BEP Boire Eau Potable

CADEFE Cercle d'Actions pour le Développement et l'Epanouissement de la

Femme et de l'Enfant

CADHP Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

CCABT Conseil de Concertation pour l'Assainissement de Base au Togo

CCIT Chambre de Commerce et d'Industrie

CEDEF Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard de la femme

CENI Commission Electorale Nationale Indépendante

CF-REDD+ Consortium Femmes Réduction des Emissions dues à la Déforestation

et à la Dégradation des forêts

EVN Examen Volontaire National

FNEA Forum National de l'Eau et l'Assainissement

FPHN Forum Politique de Haut Niveau

HAAC Haute Autorité de l'Audiovisuelle de la Communication

I2DA Initiative pour un Développement Durable en Afrique

IDISA Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en

Afrique

ODD Objectif de Développement Durable

OIT Organisation Internationale du Travail

PAFED Programme d'Appui à la Femme et à l'Enfance Déshéritée

PND Plan National de Développement

SWAA Society for Women and Aids in Africa

RAFAD Réseau des Associations des Femmes en Actions pour le

Développement

REFED/S Réseau Femmes et Développement des Savanes

WEP WomenEnvironmental Program

WiLDAF Women in Law and Development in Africa

Graphiques

<u>Graphique 1</u> : Perception de l'influence des femmes dans les processus de prise de décisions et les politiques nationales	
Graphique 2: Conditions d'hygiène et d'assainissement des femmes et des jeunes filles	16
Graphique 3: Accès a l'eau potable et aux services d'assainissement et d'hygiène (Cibles 6. et 6.2)	
Graphique 4: Accès aux services énergétiques :2	23

I. INTRODUCTION

Les Examens Nationaux Volontaires (EVN) de son nom original en anglais *Voluntary National Review*, font partie du suivi de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Comme indiqué au paragraphe 72 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les leaders mondiaux déclarent ce qui suit : «Nous nous engageons à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du programme au cours des 15 prochaines années. Un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré apportera une contribution essentielle à la mise en œuvre et aidera les pays à progresser au maximum et à suivre les progrès accomplis dans l'exécution du Programme pour faire en sorte que nul ne reste à la traîne »; et au paragraphe 74. (d) «Les processus de suivi et d'examen à tous les niveaux seront guidés par les principes suivants : Ils revêtiront pour tous un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent et faciliteront la communication d'informations par toutes les parties concernées».

Plus loin au paragraphe 89 du même document, il est dit que « Le Forum Politique de Haut Niveau encouragera la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes aux processus de suivi et d'examen conformément à la résolution 67/290. Nous engageons ces acteurs à rendre compte de leur contribution à la mise en œuvre du Programme».

Conformément à cette volonté affichée des chefs d'Etats et de gouvernements de garantir toutes les chances de réalisation de cet agenda sans précédent, le Forum Politique de Haut Niveau, cadre de référence pour le suivi des objectifs, réunit depuis 2016 les pays qui font volontairement devant leurs pairs états des efforts consentis au niveau national dans la mise en œuvre d'un nombre spécifique d'ODD. Cette année, pour la troisième fois consécutive, le Togo se porte volontaire pour présenter l'avancement des situations liées aux objectifs 6, 7, 11, 12, 15, et 17 dans le pays.

Suivant les dispositions de l'article 89 de l'agenda 2030 cité plus haut, demandant expressément aux parties prenantes de rendre compte de leurs contributions à la mise en œuvre du Programme, *l'ONG Women Environmental Programme Togo* a engagé un processus de rédaction d'un rapport sous forme de contribution écrite, dans le cadre du projet mondial WOMEN 2030, pour faire état de la contribution des femmes et des organisations de femmes dans la mise en œuvre des ODD 6 et 7 liés au thème du forum de cette année: «*Transformation vers des sociétés durables et résilientes*» ainsi que l'état de l'avancement de la mise en œuvre de l'ODD 5.

Le but de l'exercice est de contribuer à l'amélioration des processus de mise en œuvre des ODD d'une manière équitable entre les sexes, de mettre en évidence les lacunes qui font encore obstacles ainsi que les meilleures pratiques pour en venir à bout.

II. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DU RAPPORT

La rédaction du rapport a suivi trois phases à savoir : La phase de collecte d'informations, la phase de rédaction et la phase de validation.

Phase de collecte: les informations ont été principalement collectées sur la base d'un questionnaire conçu dans le cadre de la rédaction de cette contribution écrite aussi bien à

l'endroit des organisations de la société civile que du ministère en charge de la promotion de la femme. Les informations rassemblées à travers le questionnaire renseignent sur l'appropriation par les organisations de femmes et les efforts déployés dans l'intégration des ODD dans leurs outils de planification, les actions réalisées sur le terrain au regard des cibles des ODD 5, 6 et 7, les organisations de femmes, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs, la prise en compte des couches vulnérables dans la réalisation de ces activité dans l'optique de ne laisser personne de côté, les opportunités de mobilisation de ressources créées par les ODD, les formes de partenariats engagées pour la mise en œuvre des objectifs, les bonnes pratiques et leçons apprises ainsi que les perspectives envisagées pour le processus de mise en œuvre de l'agenda 2030 au Togo. Les informations et actions capitalisées dans ce rapport proviennent des réseaux et organisations tels que :WILDAF, WEP-TOGO, APRODIFE, CADEFE, REFED/S, RAFAD, PAFED, CF-REDD+¹et le CCABT, des organisations membres de ces réseaux, ainsi que du Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation.

Par ailleurs, des informations contenues dans les rapports d'activités des organisations de femmes ainsi que d'autres rapports d'étude du ministère en charge de la promotion de la femme, tels que l'Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme (MASPF), 2018)), la fiche de scores du Togo sur le genre, de quelques organisations et réseaux ont alimenté le document ainsi que le Rapport alternatif des Organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration solennelle des chefs d'Etats sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (Women in Law and Development in Africa (WiLDAF-West Africa), 2016).

Rédaction : Outre les informations recueillies lors de la revue documentaire et à travers les questionnaires envoyés aux organisations, le présent rapport est également basé sur les résultats de l'évaluation genre (Women Environmental Program (WEP-TOGO), 2018) et sur le *policy consultation* qui a été réalisé durant l'atelier de validation. Les informations recueillies ont permis ensuite de procéder à la rédaction du rapport proprement dit, après analyse. Le plan de la rédaction suit celui proposé par le manuel du UNDESA (United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2018) sur le Forum Politique de Haut Niveau.

_

¹CF-REDD+(Consortium Femmes Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts)intégrant au total 69 organisations et groupements de femmes sur tout le territoire national: ADDAD-TOGO; REPSFECO-TOGO; SWAA Togo; ASFEEN; AFD; AFEL; I2DA; FIADI; Floraison; Colombe; Association de défense des Aides Ménagères et Domestiques ; FELEADEC ; RELEF- TOGO ; ECHOPPE-TOGO ; FDD (Femmes De Demain); CCDF (Coude à Coude pour le Développement au Féminin); REPSFECO; CLEF; COFEDEP; Women Environnemental Programme-Togo (WEP-TOGO); WINNER GROUP; APEPF-TOGO; ODJOUGBO; CADEFE (Cercle d'Actions pour le Développement et l'Epanouissement de la Femme et de l'Enfant); AFSO (Association des Femmes Solidaires de I Ogou); VIE MEUILLEUR; FEMME SOLIDAIRE; COFEDEP; P2M (Pour un Monde Meilleur); ADSCA (Association pour le Développement de l'Education Culturelle ; GARDEGI ; FUAM -TOGO (Femmes Unies pour un Avenir Meilleur); XANALO-TOGO; AFFR (Maison Familiale de Formation Rurale); GICO; ASSIWA; KUAVIFF; APMED (Action Protection Mère et Enfant pour le Développement); ACDEP (Action pour un Développement des Populations); ADCF; APFED; PAFED; ADIF; FAWE; CIAF; TAMADE; THERESIA GRACIA; ATPDH; ARADEF- Afrique; AFDUM; AFDM; RENAFATBlitta; CDF (Compagne des Femmes); AFASA; APRODIFE; URDI; FADI; Femme Epanoui; ESSOFOUASSIRI; PANAPASSA; T'MAGUI; ADS-TOGO; KADIF; ONG COR AFRIQUE : DIMAKALIB : UFEB : REFED (Réseaux des Femmes pour le Développement des Savanes) :AFE (Association Femmes et Environnement); UNIFESA Union des femmes de la Savanes; AFPE (Association des Femmes pour la Promotion de l'Education)

Validation: La validation du document a été effectuée lors d'un atelier organisé à cet effet le 29 juin 2018 dans la salle de réunion de l'Institut Français du Togo. Différents acteurs étatiques et non étatiques, intervenant sur les sujets liés aux questions del'égalité entre les sexes (ODD 5), de l'accès aux services d'assainissement et d'eau potable (ODD 6), et de l'accès aux services énergétiques (ODD 7), ont été invités durant cet atelier à porter un regard critique et à apporter leurs contributions pour l'amélioration du document.Des travaux de groupes et Des séances plénières ont permis aux participants de verser leurs contributions pour l'amélioration du document.



Cérémonie d'ouverture de l'atelier de validation



Photo de famille des participants à l'atelier de validation

III. APPROPRIATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET INCORPORATION DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION

Le processus de contextualisation et de priorisation des ODD et des cibles, initié par le gouvernement en 2016, dans le cadre des préparatifs de l'élaboration du Plan National de Développement (PND) basé sur les ODD a largement contribué à la vulgarisation des ODD à l'endroit des différents acteurs étatiques et non étatiques y compris les organisations de femmes. Par ailleurs, des activités de vulgarisation des ODD et des sessions de renforcement de capacités ont été organisées par plusieurs organisations de femmes au niveau national et au niveau régional, sur l'intégration genre et l'utilisation des ODD dans les outils de planification. Le projet Women 2030, réalisé au Togo par l'ONG WEP-TOGO a permis de renforcer les capacités des organisations des femmes sur leur implication dans la mise en œuvre des ODD à Lomé et à l'intérieur du pays. Au total 40 organisations de femmes ayant une couverture nationale (associations féminines et ONG) et 80 groupements de femmes ont été renforcées dans tout le pays. Des organisations et réseaux d'organisations telles que CADEFE, REFED/S et I2DA ont également réalisé des actions similaires sur les ODD et le genre, dans le même cadre du projet WOMEN 2030 à l'endroit des femmes dans les différentes régions administratives du Togo.



Projet WOMEN 2030 : renforcement des capacités des organisations de femmes sur les ODD et le genre



L'ONG CADEFE a également organisé des sensibilisations sur les ODD au moyen des sketchs à l'endroit de leurs groupes cibles qui sont les femmes et les enfants pour renforcer leur implication dans la protection de l'environnement et la mise en œuvre des ODD, principalement à l'endroit des femmes organisés en groupements ou en coopératives et des clubs de jeunes dans les établissements scolaires.

En outre, le réseau WiLDAF-TOGO a organisé une rencontre des organisations de femmes pour recueillir leurs contributions en vue d'alimenter les programmes et actions planifiées dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement (PND) du Togo basé sur les ODD.

Malgré les efforts déployés par le gouvernement, spécialement dans la vulgarisation des ODD, dans le renforcement des capacités et d'implication des acteurs non étatiques dans le processus d'élaboration du PND, beaucoup reste à faire quant à la participation des groupes de femmes aux différents niveaux de prise de décisions relatives à leurs besoins spécifiques. En termes d'exemple, lors d'un atelier de renforcement de capacités organisé par l'ONG WEP- TOGO dans le cadre du projet WOMEN 2030, à l'attention de 35 organisations identifiées sur toute l'étendue du territoire, à une période où le PND était dans sa phase de finalisation, aucune des organisations participantes n'avait bénéficié avant l'atelier, d'une action de renforcement de capacités, de sensibilisation ou d'implication dans le processus d'intégration des ODD dans les outils nationaux de planification par le gouvernement.

Par ailleurs, plusieurs organisations de femmes ne ressentent pas un réel besoin d'intégrer les ODD dans leurs outils de planification soit par manque d'informations ou parce qu'elles l'auraient jugé non pertinent du fait que leurs activités programmées prennent déjà en compte d'une manière ou d'une autre les différents objectifs et cibles. Tout ceci montre en définitive, que tous les efforts fournis par les acteurs étatiques et non étatiques, pour l'appropriation des ODD par l'ensemble des acteurs et pour ne laisser personne de côté, sont louables mais encore insuffisants.

IV. PROGRES SUR OBJECTIFS

En ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs de développement durable, on peut relever une richesse d'actions des divers acteurs engagés sur les thématiques ciblées par ce rapport notamment celles relatives aux ODD 5, 6 et 7. Ces acteurs sont aussi bien étatiques que non étatiques. Les organisations de femmes ont de leur côté également participé activement à travers leurs implications dans les initiatives du gouvernement mais aussi et surtout à travers leurs propres initiatives.

A. ODD 5 : PARVENIR A L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

1. ETAT DES LIEUX

a) COMPOSANTE DROIT DES FEMMES:

Sur la question de l'existence des instruments juridiques la réponse d'une responsable d'organisation de femmes résume parfaitement l'état des lieux. Selon elle, le cadre législatif du pays est riche mais l'application des textes fait défaut.

i. Les instruments internationaux²

Pour être applicable au Togo, ces instruments juridiques doivent être signés et ratifiés par notre pays et en conformité avec notre loi fondamentale. Les instruments juridiques internationaux relatifs à notre étude, ratifiés par le Togo sont :

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF), adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, entrée en vigueur le 3 septembre 1981,
- ➤ Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif à la femme *du 11 juillet 2003* (généralement appelé protocole de Maputo)
- Le programme d'action de Beijing de 1995
- La déclaration solennelle des Chefs d'Etats et de Gouvernement sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, *juillet 2004*
- > Organisation Internationale du Travail (OIT)
 - Oconvention 100 sur l'égalité des rémunérations adoptée le 29 juin 1951 à Genève et entrée en vigueur le 23 juin 1953
 - O Convention 111 sur l'égalité en matière de chance et de traitement en matière de travail, adopté le 25 juin 1958 à Genève, entrée en vigueur le 15 juin 1960
 - Convention 183 sur la protection de la maternité sur le lieu de travail, *adoptée le* 15 juin 2000 à Genève, entrée en vigueur le 07 février 2002

A ce jour, le Togo n'a pas ratifié les trois instruments internationaux suivants :

- La Convention sur les droits politiques des femmes du 20/12/1952,
- La Convention sur la nationalité de la femme mariée du 29/01/1957;
- Le protocole facultatif à la CEDEF du 06/10/1999

²Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (Section Tableau de Bord de la promotion de la Femme en Afrique (TBPFA) Togo)

ii. Les instruments nationaux

- La Constitution togolaise d'octobre 1992 révisée en décembre 2002
- Le Code des personnes et de la famille, *adopté le 29 juin 1992*
- Code foncier et domanial adopté le 5 juin 2018,
- Statut de la fonction publique
- Le code du travail
- Le nouveau code pénalde *novembre 2015*
- Le code de l'enfant, 2007(les dispositions des articles 267 et 269 de ce code sanctionnent le mariage précoce et forcé)
- La loi N° 98-016 du 17 novembre 1998 portant interdiction des mutilations génitales féminines au Togo
- Le code électoral à son article 220
- La loi sur la santé de la reproduction

Les mutilations génitales féminines

- La loi N° 98-016 du 17 novembre 1998 portant interdiction des mutilations génitales féminines au Togo.
- Le code pénal définit et puni les coupables de mutilations génitales féminines dans ses articles 217 à 222

Le mariage précoce et forcé

- Les articles 2 et 267 du code de l'enfant et l'article 43 du code des personnes et de la famille s'accordent en fixant l'âge de la nuptialité à 18 ans. Ce faisant, les exigences relatives à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes édictées par l'article 2 al2 du Protocole à la CADHP relatif aux droits de la femme sont respectées.
- L'article 43 du Code de la Personne et de la Famille pose le principe de libre et plein consentement au mariage et exclut par conséquent le mariage forcé.
- Le code pénal en vigueur traite du mariage forcé dans les paragraphes relatifs aux violences faites aux femmes (art. 232 à 237), à la traite des personnes et du trafic illicite de migrants par terre, air et mer (art. 317 à 334), et à l'exploitation de la personne humaine (art.341 à 345)

La succession et les rites de veuvage

- Le code des personnes et de la famille, révisé du 6 juillet 2012 règle à son article 413 la succession de la veuve en cas de décès du mari. Désormais la veuve vient en deuxième position dans l'ordre de la succession, après les enfants.
- L'article 411 consacre le droit au refus aux rites de deuil : « le conjoint survivant a le droit de refuser de se soumettre à des rites dégradants ou de nature à porter atteinte à sa dignité, à son intégrité corporelle, morale psychologique ou à sa délicatesse.

 Sont, notamment, interdits le lévirat, le sororat et l'enfermement inhumain et dégradant »

Viol

- Le code pénal en vigueur traite et puni le viol dans ses articles 211 à 216.
- Le viol de mineur est une infraction prévue et punie par le code de l'enfant dans son article 398.

Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs :

Lecode de l'enfant de 2007 prévoit et puni le harcèlement sexuel sur un enfant dans son article 395;

Le code pénaldéfiniet punile harcèlement sexuel dans ses articles 399 et 400;

Le code du travail protège le(la) salarié(e) contre les agissements de harcèlement sexuel de la part d'un employeur, de son représentant ou de toute personne disposant d'une certaine autorité à elle conférée par ses fonctions.

iii. Défis:

Ces instruments incluent des dispositions spéciales en faveur de l'égalité des sexes ou de la promotion de la femme. Néanmoins des efforts restent à faire sur différents aspects dans la plupart de ces textes. En l'occurrence :

la constitution, qui ne définit pas expressément la discrimination à l'égard des femmes³;

Le code des personnes et de la famille, qui ne règle pas la question du mariage selon la CEDEF. Persistance de la polygamie (articles 42 et 50).

Le Code général des impôts du Togo confère la qualité de chef de famille au mari (Article 5 al 3, Article 127 al2),

Le Code de l'enfant du 6 juillet 2007 Article 20 :« L'enfant dont le père est devenu togolais par naturalisation acquiert de plein droit la nationalité togolaise »

En outre, malgré ces dispositions évoquées plus haut, c'est la coutume qui prend souvent le pas sur le droit moderne d'ailleurs inconnu de la grande majorité des femmes. C'est le droit coutumier qui intervient pratiquement dans la gestion de la vie familiale; ce qui rappelle le besoin de la vulgarisation de ces textes pour une plus grande connaissance de ces textes par la population surtout celles qui sont susceptibles de poser des actes allant à l'encontre de ces dispositions.

Cette situation entraîne sur le terrain des disparités sensibles entre les femmes et les hommes comme mis en évidence par les résultats du «gender assessment » réalisé en mai 2018.⁴

- En zone rurale, les femmes sont 1,6 heures de moins par jour consacrées aux loisirs que les hommes, et elles passent 2,9 heures par jour que les hommes au travail domestique
- L'écart de temps consacré au travail domestique en zones péri-urbaine et urbainesest encore plus grand: les femmes des regions urbaine et peri-urbaine passent 4,2 heures de plus par jour que les hommes au travail domestique, et ellesconsacrent 0,8 heures par jour de moins que les hommes aux loisirsen zone urbaine, et 2.1 heures de moinsen zone péri-urbaine.

⁴Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet mondial Women 2030 par le point focal du projet au Togo, l'ONG WEP-TOGO

³Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique

Face à ces défis, les recommandations des participants à l'atelier de validation, à l'endroit des divers acteurs sont :

- D'élaborer les décrets d'application des textes réglementaires et les promulguer.
- De maintenir la dynamique de promotion de la parité homme femme dans les instances de décision.
- De poursuivre la sensibilisation à tous les niveaux sur le rôle de chaque acteur dans la question du genre,
- Et de vulgariser les textes à travers divers canaux y compris la traduction dans les langues locales, les émissions radiophoniques et télévisées etc, afin de permettre aux populations à la base de s'approprier ces textes.

b) COMPOSANTE POLITIQUE

De la participation des femmes à la vie publique et aux postes de décisions

Les femmes accèdent difficilement aux postes de décision tant dans le secteur public que privé, elles sont moins nombreuses aux postes électifs aussi bien qu'aux postes soumis à la nomination.

Bien que l'article 5 de la constitution ainsi que le code électoral reconnaissent des droits politiques aux femmes et leur permettent donc l'accession au pouvoir, il n'existe pas encore de lois sur les quotas au Togo.

Aux postes de décisions au Togo on compte :

Haute Autorité de l'Audiovisuelle de la Communication (HAAC): une femme sur 9 soit 11%.

Diplomatie: deux femmes ambassadeurs sur 19 au total dans le monde, (5%)

Magistrature: une seule femme juge constitutionnelle sur 9 soit 11%, et en tout 20femmes magistrates pour 172 hommes soit moins de 12%

Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) : une femme sur 17 membres (moins de 6%)

Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIT) : une femme sur 7 (14%)

Exécutif: 6 femmes ministres sur 28(21%)

Législatif: 17 femmes députés sur 91 (moins de 19 %)

Deux femmes préfets sur 39 (5%)

Dans la fonction publique, selon *l'Indice de Condition de la Femme* produit par le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, on compte 6097 femmes hauts cadres sur 34104 en tout soit 17,9 %.

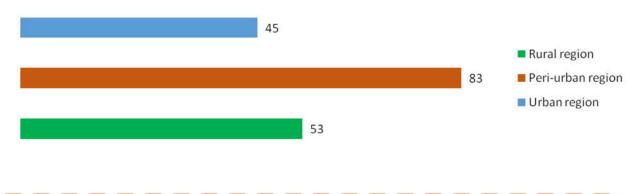
Le graphique suivant montre le résultat de l'enquête de terrain effectuée par WEP-TOGO sur l'égalité genre, avec un focus sur les ODD 5, 6 et 7.

Selon cette enquête, 53% des femmes interviewées en zones rurales estiment que les femmes ont une certaine influence dans les processus de prise de décision et les politiques nationales.

Ce taux est de 45% et de 83% respectivement dans les zones urbaines et peri-urbaines. Ce qui montre que des efforts reste toujours à faire au niveau des politiques pour une meilleure implication des femmes au processus de prise de décision au plan national et à la base.

<u>Graphique 1.</u> RESULTATS DU «GENDERASSESSMENT » SUR LA PERCEPTION DE L'INFLUENCE DES FEMMES DANS LES PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS ET LES POLITIQUES NATIONALES

Pourcentage de femmes interwiewées en zones urbaines, périurbaines et rurales indiquant que les femmes ont une influence dans les processus de décisions et les politiques NATIONALES



2. ACTIONS DES ORGANISATIONS DE FEMMES

Plusieurs organisations de femmes à l'instar de WILDAF Togo luttent pour la défense des droits des femmes à travers des actions des sensibilisations et de vulgarisation des textes législatifs, le but étant de faire connaître ces textes par le public en général et spécifiquement par les acteurs communautaires pouvant provoquer des changements sociaux positifs dans les normes et pratiques en ce qui concerne les droits des femmes.

Le réseau a également ouvert un centre d'écoute (des femmes confrontées aux problèmes de couple liés à leurs droits et les soutient dans les démarches visant à les rétablir dans leurs droits.

Le centre d'écoute reçoit en moyenne trois femmes par semaine soit environ **150 femmes et jeunes filles annuellement** pour le seul centre géré par WiLDAF

En général les problèmes rencontrés par les femmes sont des cas de violences physiques et morales : elles subissent des menaces ou sont battues par leurs conjoints pour des raisons de désaccords sur des sujets relatifs à la gestion de leur vie de couple.

Les jeunes filles quant à elle se présentent ou sont amenées principalement pour des problèmes de grossesse dont les auteurs ne veulent pas assumer leurs responsabilités et pour des cas de viol et d'inceste. Pour ces derniers cas, les auteurs sont principalement des membres ou proches de la famille, voire des parents biologiques dans certains cas, ce qui entraîne le manque de courage des filles à dénoncer ces auteurs lorsqu'elles viennent à être victimes.

En outre, les organisations et réseaux d'organisations féminines telles que APRODIFE et WILDAF Togo, dans le cadre de leurs programmes de lutte contre le mariage précoce par l'autonomisation des jeunes filles en Afrique de l'ouest, ont renforcé les capacités des garçons, des jeunes filles et des parents, pour faire d'eux des acteurs de changement avec l'appui des leaders traditionnels et religieux, qui sont censés être les gardiens des us et coutumes et qui peuvent être des alliés pour éradiquer le phénomène.

Au total 90 jeunes filles et 30 garçons sont renforcées dans deux localités à l'intérieur du pays par WILDAF Togo; 150 élèves filles et 70 parents et enseignants touchés dans le cadre d'un projet similaire de lutte contre les mariages précoces par l'ONG APRODIFE.

Droit des femmes à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux ressources économiques, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles :

La réussite majeure dans le cadre de la lutte pour le droit des femmes à la propriété et au contrôle des terres réside dans l'adoption toute récente du code foncier et domanial par l'Assemblée National le 5 juin 2018 passé et dans l'aboutissement des années de plaidoyer par l'ensemble des organisations de défense des droits des femmes auprès des communautés d'une part et auprès de l'Assemblée Nationale pour que soient prises en compte dans ce code les dispositions en faveur de l'égalité des droits entre l'homme et la femme à posséder et disposer des terres et d'autres ressources naturelles. Plusieurs actions de sensibilisation et de formation ont été menées à l'endroit des leaders communautaires sur le code des personnes et de la famille qui traite dans les communautés, même si plusieurs communautés encore ne sont pas à ce jour très réceptives à cette communication.

Selon une étude réalisée par WildAF en partenariat avec l'ONG internationale KONRAD ADENAUER, En 2009 15% de femmes ont accès à la terre, 28% en 2016. Ces chiffres montrent malgré l'amélioration sensible que du chemin reste à faire. Les organisations féminines engagées dans la lutte et les femmes en général ne peuvent qu'espérer que le nouveau code apportera un nouveau souffle à la lutte et permettra de combler le grand fossé causé par les injustices dans le domaine du droit des femmes à la propriété et au contrôle des terres.

B. ODD 6: GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE

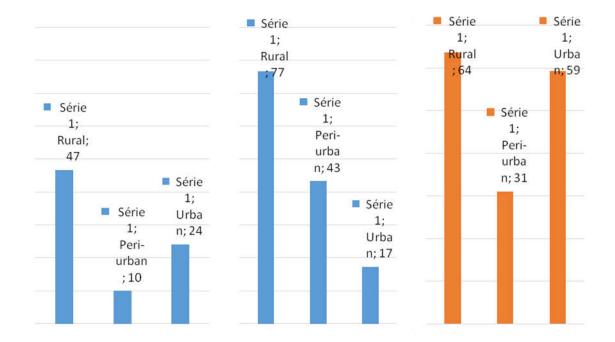


Sur la question de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, le Plan National de Développement reconnaît dans sa section 'éléments de diagnostic'' que «l'accès aux infrastructures est nettement inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne en matière de routes, d'éducation publique, de production d'électricité, de santé et d'eau potable ». Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics et les autres acteurs engagés dans le secteur, des défis restent à relever.La grande victoire est dans ce secteur est l'aboutissement des plaidoyers pour l'institution d'un ministère dédié entièrement au secteur de l'eau

Graphique 2 : RESULTATS DU «GENDERASSESSMENT » SUR LES CONDITIONS D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

Pourcentage des femmes (%) qui indiquent qu'elles n'ont pas des conditions sanitaires et d'hygiène décentes à la MAISON

Pourcentage des femmes (%) qui indiquent qu'elles n'ont pas des conditions sanitaires et d'hygiène décentes au TRAVAIL Pourcentage des répondants (%) qui indiquent que leurs filles en puberté n'ont pas des conditions sanitaires et d'hygiène décentes à l'ECOLE



Le graphique précédent montre la perception des personnes enquêtées sur les conditions sanitaires et d'hygiène à la maison, au travail et dans les milieux scolaires. En général, le problème est plus prononcé dans les zones rurales, même si le problème de sanitaires dans les écoles semble préoccupant même en zone urbaines.

Les travaux de l'ONG Jeunes Verts Togo sur la redevabilité de l'ODD 6 révèlent l'existence de trois niveaux de mécanisme de redevabilité quant à la mise en œuvre de l'ODD 6 à savoir :

- au niveau des communautés : les communautés élisent des responsables (les comités villageois de la gestion des forages) chargés de la gestion des ressources en eau et des équipements hydrauliques qui les représentent auprès de l'administration publique, se chargent de la gestion des infrastructures et aussi rapportent en aval les informations issues de la direction préfectorale ou régionale des eaux et services de l'assainissement.
- au niveau des régions administratives: le Cadre de Concertation entre les acteurs du secteur de l'Eau, Assainissement et Hygiène qui est mis en place dans chaque Région.
 Ce cadre s'occupe de l'état opérationnel de l'avancement de la mise en œuvre de toutes les cibles de l'ODD 6 dans les régions. La Direction Régionale de l'Hydraulique (service administratif déconcentré au niveau régional s'occupant de l'approvisionnement en eau potable et la gestion des ressources en eau) assure la présidence de ce comité.
- au niveau national, trois dispositifs: le Forum National de l'Eau et l'Assainissement (FNEA), tous les trois ans, cadre de dialogue, de partage et d'échange d'expertise sur les questions liées à l'Eau l'Assainissement et l'Hygiène, les réunions thématiques lors des journées mondiales de l'eau, organisées annuellement par le ministère en charge de l'eau et le Conseil de Concertation sur l'Assainissement de Base au Togo (CCABT), mise en place par les organisations de la société civile intervenant sur la question de l'eau, l'assainissement au Togo pour rehausser le volet assainissement qui est marginalisé dans le pays.

Les femmes et les organisations de femmes sont représentées à tous ces niveaux (communautés, régions administratives et niveau pays) et participent activement à la mise en œuvre de l'ODD 6, soit par leur présence dans les comités villageois de gestion des forages, dans les cadres de concertation des acteurs du secteur de l'eau, assainissement et hygiène ou au niveau national à travers leur participation aux cadres d'échange initiés par le gouvernement ou à travers leur adhésion au cadre initié par la société civile.

En termes d'actions sur le terrain les organisations de femmes ont appuyé les communautés dans la réalisation des ouvrages d'assainissement et de fourniture d'eau potable tels que les latrines publiques et des forages (cas de l'ONG CADEFE dans les plateaux); elles ont par ailleursappuyé, les communes dans l'élaboration des plans communaux de développement intégrant la réalisation des infrastructures d'assainissement et de fourniture d'eau potable particulièrement dans les zones rurales.

Plusieurs activités de sensibilisation ont par ailleurs été réaliséesen zones périurbaines et rurales, sur les dangers de la consommation de l'eau non potable et sur l'insalubrité. Ces activités ont permis de renforcer les capacités des populations en particulier des femmes et des enfants à l'utilisation de diverses solutions de désinfection de l'eau.

En termes de bonne pratique, une solution chlorée nommée BEP (Buvons Eau Potable) est développée vulgarisée par l'ONG WEP-TOGO dans le cadre de ses activités pour garantir l'accès de tous à l'eau potable.

En outre, plus d'une dizaine de séances de sensibilisation ont été réalisées dans la région maritime, plus de 360 jeunes revendeurs et revendeuses des points de vente ont été sensibilisés sur la salubrité du péage et la bonne gestion des déchets. Des sensibilisations ciblées ont été également réalisées par plusieurs organisations de femmes notamment à Attidjin et à Vogan où 1218 personnes adultes (783 femmes et 435 hommes) et 854 élèves ont été touchés; 1135 ménages dotés de solutions chlorées pour la désinfection de leur eau de boisson. D'autre part,les établissements scolaires de 53 villages des préfectures d'Agou, de Kpélé, et de Zio, ont bénéficié des actions de sensibilisations et de formation sur la pratique d'hygiène en milieu scolaire, réalisées par L'ONG SWAA-TOGO. Tous les établissements bénéficiaires ont été dotés de hangar, d'un dispositif de lave-main et d'un comité de santé scolaire composé d'un enseignant, d'un élève, d'un parent d'élève et d'une revendeuse.





Démonstration des étapes de lavage de main







Action communautaire d'assainissement par une organisation



Fabrication de la solution chlorée « Boire l'eau Potable »

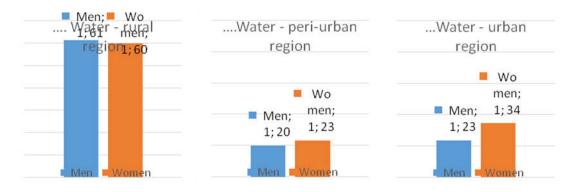


Mise en place d'un Comité de Santé Scolaire(CSS)



<u>Graphique 3:</u> RESULTATS DU «GENDERASSESSEMENT» SUR L'ACCÈS A L'EAU POTABLE ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE (Cibles 6.1 et 6.2)

Pourcentage(%)de personnesayantrépondu qui pensent que leurs conditions de vie entermes d'accès à l'eau potable, à un coûtabordable, sont mauvaises outres mauvaises



ODD 6.2

Pourcentage (%) de personnes ayant répondu qui pensent que leurs conditions de vie en termes d'accès dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, sont mauvaises ou très

mauvaises



Le graphique 3 ci-dessus montre le niveau d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement et d'hygiène par les populations rurales, urbaines et péri-urbaines. En harmonie avec les résultats précédents, ce graphique montre une insuffisance de la fourniture des services d'eau et d'assainissement dans les trois zones mais surtout en milieu rural.

C. ODD 7. GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, A UN COUT ABORDABLE

En termes d'accès à l'énergie, les zones rurales sontles plus défavorisées. Le taux d'accès à l'électricité y est selon les chiffres officiels inférieur à 7%. En outre, les feux de bois, de



charbon, ainsi que d'autres produits de biomasse représententles sources prioritaires de combustible dans ces zones pour la cuisson et le chauffage. Des solutions de cuisson efficaces, propres et abordables sont donc nécessaires pour réduire la pollution de l'air intérieur, réduire les dépenses en énergie des ménages et réduire le temps perdu à collecter du bois.

Pour relever ce défi, les foyers améliorés se révèlent donc comme une solution adéquate pour soulager les populations rurales en l'occurrence les femmes, premières victimes de

cette situation. Les foyers améliorés constituent majoritairement les solutions proposées par les organisations féminines aux populations. Ils ont un meilleur rendement énergétique, sont faciles à utiliser et consomment moins de bois-énergie.

L'impact direct est la diminution de l'utilisation des feux ouverts ou des cuisinières rudimentaires souvent dans des habitations mal aérées, évitant ainsi entre autres les risques

d'incendie, les dangers pour la santé, de l'inhalation de fumées toxiques dégagées par la combustion.

La contribution majeure des organisations féminines s'est faite à travers la vulgarisation et la fourniture de ces foyers améliorés aux femmes dans les différentes régions du pays à un coût abordable avec des facilités de payement, la sensibilisation des femmes et la facilitation d'acquisition des foyers moyennant un paiement par tranches, dans le cadre de la lutte contre la déforestation.

Au total 182 femmes bénéficiaires dans le cadre de cette action.

Les projets de conscientisation des populations surtout féminines et de renforcement des capacités sur l'utilisation des énergies propres comme l'utilisation des fours et séchoirs solaires, des lampes solaires etc.,ontégalement été réalisés dans la région des savanes, Kara, Centrale et Plateaux.

Au total 154 fours et séchoirs solaires ainsi que 87 lampes solaires sontfournis à 154 ménages.

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre des activités de la plateforme CF-REDD+ (Consortium Femmes Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) initiée par WEP-TOGO. Cette plateforme regroupe plus de soixante (60) organisations de femmes œuvrant dans la gouvernance forestière. Elle a réalisé un projet : « Promotion de l'utilisation des foyers améliorés dans les ménages du Togo ». Cette activité mise en œuvre dans soixante (60) localités dans les 5 régions administratives du Togo lui a permis ; de distribuer au total 1500 foyers améliorés métalliques à 1500 ménages et 3000 foyers type banco à 3000 ménages, de former 300 femmes promotrices en fabrication des foyers type banco, et de sensibiliser 7200 femmes sur l'économie du combustible bois énergie. Elle a également permis de sensibiliser les femmes bénéficiaires sur l'utilisation raisonnable du bois énergie et du charbon de bois.

En outre, sous le leadership du Réseau Femmes et Développement des Savanes (REFED/S), la plateforme CF-REDD+ a sensibilisé environ 1 000 personnes de 32 localités dans les régions des savanes, centrale, de la Kara et des Plateaux sur l'utilisation des fours et séchoirs solaires.

La difficulté majeure rencontrée dans le cadre de ces actions est celle facile d'accès à certaines des solutions proposées (fours et lampes solaires), l'énergie photovoltaïque n'ayant pas un coût aujourd'hui à la portée des ménages.

Certaines solutions envisagées et expérimentées par certaines organisations féminines sont la possibilité donnée aux femmes de payer par tranches les articles payés tels les lampes solaires, les foyers améliorés, les bouteilles de gaz

Face aux difficultés des communautés en particulier des femmes à accéder aux services énergétiques propres et durables, les participants consultés dans le cadre de la validation de la contribution écrite recommandent à l'Etat de subventionner et de rendre disponible le gaz butane spécialement au bénéfice des populations rurales.





Sensibilisation/Distribution des foyers améliorés







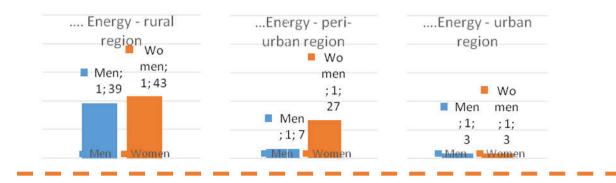
Sensibilisation sur l'utilisation des fours et séchoirs solaires



Sensibilisation de la communauté de Ounabè dans la préfecture de wawa sur la REDD+ et les changements climatiques

<u>Graphique 4:</u> RESULTATS DU «GENDERASSESSMENT» SUR L'ACCÈS AUX SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Pourcentage(%) de personnes ayant répondu qui pensent que leurs conditions de vie en termes d'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable sont mauvaises ou très mauvaises



Le graphique 4ci-dessus montre l'impression des personnes enquêtées (hommes et femmes) quant à leur accès aux services énergétiques. Dans ce secteur également les services énergétiques sont moins fournis dans les zones rurales. En outre, plus de femmes que d'hommes estiment que leurs conditions de vie en termes d'accès à ces services sont mauvaises ou très mauvaises.

V. NE LAISSER PERSONNE DE COTE

Dans le souci de ne laisser personne de côté, des actions sont entreprises à l'endroit des femmes les plus défavorisées, des groupements des personnes vivantes avec un handicap et les jeunes, des activités liées à l'éducation financière et entrepreneuriales. Cette attention particulière accordée à ces groupes cibles leur a permis d'accéder aux financements à travers des systèmes de mutuelle et de coopératives soutenues par ces organisations de femmes initiée pour réaliser leurs AGR au profit de plus de 700 femmes durant les deux dernières années. Le but étant de renforcer ces femmes, et de les autonomiser et de les rendre plus épanouies. Par ailleurs les actions des organisations de femmes ciblent généralement les couches défavorisées dans les hameaux les plus reculés du pays permettantde rattraper les injustices sociales et à honorer le credo ne laisser personne de côté, qui constitue la pierre angulaire de cet agenda 2030.

VI. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET PARTENARIAT

La position du Togo en tant que pays pilote depuis la phase d'adoption de l'Agenda 2030 ainsi que les diverses consultations qui ont meublé cette phase préparatoire, le processus de contextualisation et d'intégration des ODD dans le Plan National de développement, après l'adoption, et enfin l'engagement du Togo dans la lutte contre le changement climatique à travers Contribution Prévue Déterminée au Niveau National(CPDN) ont contribué à susciter beaucoup d'intérêt des partenaires pour le processus la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans le pays. Cet intérêt a motivé le soutien à plusieurs initiatives des organisations de la société civile et particulièrement des organisations de femmes.Par ailleurs plusieurs cadres de

concertation tels que les réseaux régionaux ou nationaux, le consortium des femmes REDD+, le Groupe de Travail des OSC sur les ODD, se sont créés ou ont été renforcés à la faveur de la mise en œuvre des objectifs développement durable, soit exclusivement animés par les organisations de femmes ou au sein desquels elles sont valablement représentées.

Des défis restent néanmoins à relever notamment sur les questions de l'appropriation par tous les acteurs de l'Agenda 2030 et des ODD, la question du financement, de l'accompagnement institutionnel, du renforcement organisationnel des organisations de femmes ainsi que des mécanismes et opportunités qui favorisent leurs contacts et échanges avec des organisations similaires au niveau international étant quelques-uns des pluspressants.

VII. PROCHAINES ETAPES

Le cadre prochain de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PND en cours de finalisation ouvre une fenêtre d'opportunités exceptionnelles aux femmes et aux organisations de femmes de soutenir leur engagement et de tenir les autorités politiques responsables pour leurs divers engagements. Ces organisations devront elles-mêmes se renforcer et renforcer leurs membres pour une meilleure participation aux côtés des autres acteurs et pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des ODD au Togo.

VIII. CONCLUSION

Le processus d'élaboration de la contribution écritedes organisations de femmes dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable a offert une occasion de revisiter les avancées du Togo dans la mise en œuvre des ODD 5, 6 et 7. Cet exercice a permis d'apprécier les efforts consentis et les gaps qui restent à combler par les acteurs étatiques dans le respect des engagements pris au niveau international sur les thématiques de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles, de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement ainsi qu'aux services énergétiques fiables, modernes durables et à coûts abordables.

Il a permis par ailleurs de noter le rôle important que jouent les organisations de femmes dans ce processus de développement aux échelles locale, régionale et nationale et de mettre l'accent sur le besoin de renforcer non seulement les capacités de ces femmes mais aussi les cadres qui offrent des opportunités de leur participation active et inconditionnelle à tout le processus de développement durable en tant qu'actrices, pour un développement inclusif et durable.

Bibliographie

Assemblée Générale des Nations Unies. (1979). Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF),. New York: Nations Unies.

Assemblée Nationale Togolaise. (2007). Le Code de l'Enfant. Lomé.

Assemblée Nationale Togolaise. (2012). Le Code des Personnes et de la Famille. Lomé.

Assemblée Nationale Togolaise. (2015). Code Pénal. Lomé: EDITOGO.

Assemblée Nationale Togolaise. (2016). CODE GENERAL DES IMPOTS. Lomé.

Ministère de l'action sociale et de la promotion de la femme (MASPF). (2018). *Indicateur de Développement et des Inégalités entre les Sexes (IDISA)*. Lomé: MASPF.

ONG Jeunes Verts Togo. (2018). Rapport Pays sur la Redevabilité de l'ODD6. Lomé.

TOGO. (1992, révisé en 2002). Constitution Togolaise. Lomé: EDITOGO.

United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA). (2018). *Handbook for the preparation of Voluntary National Reviews*. New York: DESA/DSD. Récupéré sur https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/

Women Environmental Program (WEP-TOGO). (2018). "gender assessment", Women 2030, Togo. Lomé: WEP-TOGO.

Women in Law and Development in Africa (WiLDAF-West Africa). (2016). *EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION SOLENNELLE SUR L'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES EN AFRIQUE*. WILDAF.